



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E80736

VALABLE JUSQU'AU 10/05/2027

ÉDITÉ LE

14/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1993

Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 390956514

Siret : 390 956 514 00025

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 9236823

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 48351132

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 48351132

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : LANGUEDOC TOITURES

ROUTE DE LA GARE
34670 BAILLARGUES

Téléphone : 04 67 70 72 73

Portable : 06 82 82 56 13

Fax : 04 67 70 72 74

Site Internet :

E-mail : contact@languedoc-toitures.fr

Responsabilité légale :

DIAZ MARIE-HÉLÈNE PRÉSIDENT / DIAZ NICOLAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	20/03/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/03/2025
3113	Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE	20/04/2023
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	20/03/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	20/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.